



**PREFECTURE DES HAUTES-ALPES**

**BON DE COMMANDE D'EXPLOSIFS**

*Cette autorisation peut-être retirée à tout moment sans mise en demeure ni préavis (article 4 du décret n° 81-872 du 21 octobre 1981). Elle tient lieu d'autorisation de transport pour le demandeur.*

**1 - A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR**

<b>Demandeur :</b> Nom ou Raison Sociale :  Adresse :  Commune :
<b>Fournisseur :</b> Nom ou Raison Sociale :  Adresse :  Commune :

**2 - CARACTERISTIQUES DES PRODUITS EXPLOSIFS**

Désignation :
Classification :
Quantité :
Usage projeté :

**3 - A REMPLIR PAR LES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE DU LIEU D'EMPLOI**

Date de réception de la demande :
Date de retour de la Préfecture :
Date du renvoi par le demandeur :

<b>Demandeur</b> Date, signature et cachet	<b>Police ou gendarmerie</b> Date, signature et cachet	<b>Préfecture</b> Autorisation accordée le :  Valable jusqu'au :
---	---	---

Voir au verso 

#### 4 – À REMPLIR PAR LE FOURNISSEUR

Désignation du produit	Quantités livrées	Nombre et type d'emballage	Marquage de l'emballage ou des objets	Date de livraison	Signature et cachet

#### 5 – TRANSPOR DES RELIQUATS

A remplir en cas de transport en dépôt des reliquats après utilisation par le responsable de l'utilisation.

Désignation du produit	Quantités transportées	Nombre et type d'emballage	Marquage de l'emballage ou des objets	Date de transport	Signature